

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



Région Bourgogne-Franche-Comté
4, square Castan
CS 51857
25031 Besançon CEDEX
0970 289 000

CONDITIONS D'ACCÈS FORMATIONS ET AIDES FINANCIÈRES RÉGION

www.bourgognefranche-comte.fr

Retrouvez-nous sur   

Mai 2021

www.bourgognefranche-comte.fr

Retrouvez-nous sur   

CONDITIONS D'ACCÈS FORMATIONS ET AIDES FINANCIÈRES RÉGION À COMPTER DU 1^{ER} MAI 2021

PUBLIC À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI	CONDITION D'ACCÈS	RÉMUNÉRATION OU PROTECTION SOCIALE SEULE	AIDE COMPLÉMENTAIRE DE 200 €
		<ul style="list-style-type: none"> Avoir plus de 16 ans Ne pas être en congé parental 	<ul style="list-style-type: none"> Sur les formations agréées Exclus : actif occupé à temps plein/Indemnisé PE ou ancien employeur du service public ou en contrat de Sécurisation professionnelle (CSP) Donne droit sous conditions à l'aide au transport
SPRF : QUALIFICATION/ DAQ / E2C			
La fiche projet d'entrée en formation validée par un membre du SPRO est obligatoire pour toute entrée sur les programmes régionaux (sauf dispositifs amont de la qualification)			
Personne en recherche d'emploi inscrite ou non à Pôle Emploi	✓	✓	✓
Salarié à temps partiel / Salarié de l'IAE dans la limite de 48 heures d'activité par semaine (formation + emploi).	✓ <i>Sous réserve de pouvoir se consacrer pleinement à la formation</i>	✓ <i>Sous réserve de pouvoir se consacrer pleinement à la formation.</i>	✓
En cours de préavis (licenciement ou démission...) / Accompagnement reconversion Ministère des armées / Salarié à temps plein / Congé parental	⊘		
Démissionnaire CDI temps plein	✓ <i>Sur projet professionnel validé par un membre du SPRO</i>	✓ <i>Après un délai de carence de 60 jours calendaires (entre la date de fin réelle du contrat et la date de début du droit à la rémunération Région)</i>	✓
Disponibilité du service public / Congé sans solde ou sabbatique la disponibilité/le congé doit couvrir la durée de la formation	✓ <i>Sur projet professionnel validé par un CEP</i>	✓	✓
Retraité en recherche d'emploi si inscrit à PE	✓ <i>Sur projet professionnel validé par un membre du SPRO</i>	✓ <i>vérifier si cumul auprès de la caisse de retraite (si revenus > à un certain montant, la pension peut être supprimée)</i>	✓
Etranger (hors espace Schengen)	✓ <i>* Voir conditions ci-dessous</i>	✓	✓
PPSMJ : Personnes placées sous main de justice	✓ <i>Sur actions spécifiques</i>	✓	⊘
CRÉATION D'ENTREPRISE			
Toute personne porteuse d'un projet de création ou de reprise d'entreprise en Bourgogne-Franche-Comté	✓	✓ <i>Sauf actifs occupés à temps plein</i>	✓ <i>Sauf actifs occupés à temps plein</i>
DFL - DISPOSITIF DE FORMATIONS LINGUISTIQUES			
Personne en recherche d'emploi inscrite ou non à Pôle Emploi Salariés et salariés en structure d'insertion par l'économie (hors temps de travail)	✓	✓ <i>Protection sociale (pour les DE)</i>	✓
FORMATIONS DU SANITAIRE ET SOCIAL NIVEAU 3			
Être inscrit à Pôle emploi et ne pas être en congé parental ou fonctionnaire Ne pas avoir validé une qualification professionnelle dans les 2 dernières années sauf CAP petite enfance et BAC PRO SAPAT ou ASSP Ne pas avoir déjà obtenu un diplôme relevant du social ou para médical Ne pas être démissionnaire d'un CDI dans les 4 mois avant l'entrée en formation	✓	✓ <i>Sauf parcours partiel</i>	✓
FORMATIONS DU SANITAIRE ET SOCIAL NIVEAU 4 ET PLUS			
Personne en recherche d'emploi inscrite à Pôle Emploi	✓	⊘	⊘
ACTIONS SPÉCIFIQUES (SECRÉTAIRES DE MAIRIE / PROFOREA / PROFOREART/ EVAL BTP / CRP / UEROS / LYCÉE NOUVELLE CHANCE / DAEU / CNAM...			
En recherche d'emploi	✓	✓ <i>Protection sociale seule ou rémunération selon agrément de la formation</i>	⊘
FRAP			
En recherche d'emploi	✓	⊘	⊘

* Un étranger majeur doit bénéficier d'une autorisation de travail pour entrer sur une formation professionnelle.

Sauf Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse, Andorre, Monaco, Saint-Marin

L'autorisation de travail peut prendre la forme :

- d'un visa ou d'un titre de séjour : VLS-TS ou carte de séjour temporaire vie privée et familiale / Carte de résident ou carte de résident de longue durée - UE / Carte de séjour passeport talent / Carte de séjour pluriannuelle salarié détaché ICT / VLS-TS / Carte de séjour de bénéficiaire de la protection subsidiaire

- ou d'un document distinct du document de séjour : récépissé de 1^{ère} demande ou de demande de renouvellement d'une carte de séjour autorisant à travailler / autorisation provisoire de travail (APT).

Demandeur d'asile : autorisation de travail peut être délivrée seulement 6 mois après enregistrement auprès de l'ofpra

Réfugié : le récépissé de reconnaissance de réfugié vaut autorisation de séjour et autorisation de travail.

Apatride : carte de séjour bénéficiaire du statut d'apatride autorisé à séjourner en France et à y travailler